



Relamping LED : Pour un éclairage exemplaire dans les bâtiments publics du Sud Mayenne !

Dans le cadre de sa **POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT**, le **GAL SUD-MAYENNE** (Groupe d'Action Local) s'est fixé des objectifs pour moins et mieux consommer l'**ÉNERGIE** et ambitionne le **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**.

Le GAL propose depuis 2011 des **CONSEILS EN ENERGIE PARTAGÉS** (CEP) auprès des collectivités volontaires afin qu'elles soient accompagnées pour réduire leur empreinte carbone et leur facture énergétique. Le diagnostic et les préconisations de ces CEP participent donc à la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE** et à la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.



Le **GAL SUD MAYENNE** a ainsi décidé d'agir sur un poste consommateur d'énergie, **L'ÉCLAIRAGE**, en proposant aux collectivités de passer à la technologie LED sur leurs bâtiments les plus consommateurs et ainsi réduire de 50 % leur consommation électrique.

Sur les **60 COMMUNES SUIVIES AYANT RÉALISÉ DES ÉCONOMIES** grâce à l'amélioration dans leur gestion, c'est déjà une **TRENTAINE D'OPÉRATIONS DE RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES EXEMPLAIRES DE BÂTIMENTS** qui ont fait l'objet d'un soutien technique et financier depuis 2010 avec un **MINIMUM DE 40 % D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** et une dizaine d'opérations d'équipements efficaces en énergie.

QUELS AVANTAGES À EFFECTUER UN RELAMPING LED ?

- **RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE** sur le poste éclairage (kWh économisés)
- **RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** (CO² évités)
- **RÉDUCTION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE** (€ économisés)
- Intervention de **PROFESSIONNELS LABELLISÉS OU CERTIFIÉS** (chiffres d'affaires générés)
- Création et maintien d'**EMPLOIS DANS L'ACTIVITÉ DU BÂTIMENT**
- **AUGMENTATION DE LA DURÉE DE VIE** des lampes
- **SENSIBILISATION DES USAGERS**

TABLEAU DES AIDES DU GAL SUD MAYENNE (programme européen «LEADER» ou national «TEPCV»)

	TAUX D'AIDE	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE (PLAFOND)	MONTANT D'AIDE (PLAFOND)
RELAMPING LED SALLES DE SPORTS ET SALLES SOCIO-CULTURELLES (SURFACE MINIMUM DE 500 M²)	40%	31 250 €	12 500 €

Dans la limite plancher de 3 000 €, cette aide du GAL Sud Mayenne est plafonnée à 12 500 € par collectivité, pendant la durée du programme national TEPCV (fin 2018), et sous condition de la réalisation d'une étude d'éclairage.

Candidature : lettre d'intention, fiche projet relamping LED, accompagnement du CEP pour définir le projet

> Gal Sud Mayenne

Hotel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: gal-sud-mayenne.com



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

